

# CONSEIL MUNICIPAL – COMPTE RENDU SEANCE DU 13/04/2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le MERCREDI 13 AVRIL 2022 à 18 H 30 sous la présidence de M. HURABIELLE, Maire.

Présents : MM. et Mmes HURABIELLE LYON LORRE DUCROT LESUEUR DUPOUY KALUZNY BAUJARD PENARD LEJEUNE  
PASTOUT PILLIER BARON PIPERAUD ROCHE

Absents : —

Secrétaire de séance : Mme LORRE

Aucune remarque n'ayant été formulée par les membres du conseil, le compte-rendu de la dernière réunion est adopté.

## 1) COMPTE DE GESTION / COMPTE ADMINISTRATIF 2021

M. le Maire présente le compte de gestion qui fait apparaître :

- section de fonctionnement	. dépenses	706 153,41 €		
	. recettes	964 744,62 €	. excédent	258 591,21 €
- section d'investissement	. dépenses	212 795,88 €		
	. recettes	138 678,00 €	. déficit	74 117,88 €
- résultat de clôture			. excédent	184 473,33 €

A l'unanimité, le CM approuve le compte de gestion dressé par le receveur municipal.

M. le Maire se retire ensuite afin de laisser l'assemblée placée sous la présidence de M. LYON, délibérer sur le compte administratif dont le résultat est identique à celui du compte de gestion.

A l'issue d'un vote, le CA est adopté à l'unanimité.

## 2) BUDGET PRIMITIF 2022

M. le Maire reprend la présidence du CM et présente à l'appui de divers documents le budget primitif 2022 élaboré lors de la réunion de la commission « Finances » du 14 mars et concernant notamment :

- section de fonctionnement :
  - . les participations aux différents syndicats intercommunaux
  - . les recettes principales et dotations de l'Etat et de la CDC
  - . le relèvement des taux communaux d'imposition de 1 % adopté à l'unanimité (FB 38,54 % - FNB 40,81 %)
  - . la constitution d'une provision pour pallier au risque de créances irrécouvrables ou éteintes d'un montant de 2 400 € approuvée à l'unanimité.
- section d'investissement :
  - . l'acquisition de mobilier (mairie/cuisine cantine) et de matériel informatique (mairie/écoles)
  - . le changement de portes, fenêtres et volets (mairie/école maternelle)
  - . la rénovation des courts de tennis
  - . l'achat de matériel technique (atelier/divers)
  - . les frais d'étude des missions CIT (projets d'aménagement rues des Vieilles Rames et de la Mairie)
  - . les travaux programmés dans différents secteurs (opérations SDE 18 liées à l'éclairage public, réfection voirie, signalétique parcours orientation)
  - . la création d'un nouveau site internet
  - . les recettes prévisionnelles (récupération TVA, taxe aménagement, subventions, emprunt)
  - . l'affectation du résultat de l'exercice 2021 approuvé à l'unanimité (51 475,28 €)

A l'issue d'un vote, le CM adopte à l'unanimité le budget primitif 2022 qui s'équilibre à :

- 911 578 € en fonctionnement

- 449 485 € en investissement

L'assemblée décide également à l'unanimité :

- d'allouer au CCAS une aide financière de 6 000 €

- d'octroyer à la Coopérative Scolaire une subvention d'un montant total de 5 110 € (fonctionnement / voyages et sorties scolaires)

- d'attribuer à la Fédération Nationale de Protection Civile une subvention de 200 € dans le cadre du soutien à la population ukrainienne

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention fixant les modalités de la participation financière de la commune d'Apremont relative à l'accueil des enfants de cette commune à l'école de Cuffy (école de rattachement)

- d'adopter les nouvelles dispositions se rapportant à la taxe d'aménagement (transfert à la CDC de 10 % du montant de la taxe perçue par la collectivité)

- d'actualiser les tarifs de prise en charge des frais de formation / besoins de service des agents communaux

- de mener une réflexion visant à réduire les dépenses de chauffage de certains bâtiments (centre socioculturel / mairie / écoles).

## 3) COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉS / POINT SUR LES TRAVAUX

### Voirie-Espaces verts

L'assemblée est avisée que :

- l'entreprise GIREAUD en charge des travaux de réfection de la chaussée (nids-de-poule) devrait intervenir sur la commune dès la réouverture de la centrale d'enrobé prévue au mois de mai

- l'entretien des espaces verts a été confié à la EURL Paysages du Centre (de 6 à 9 passages programmés pour la saison 2022).

### Bâtiments

Le CM est informé qu'il a été procédé à :

- l'achat de détecteurs CO2 (831,60 €) qui ont été mis en place dans les locaux scolaires (71,68 €)

- la pose de carrelage mural (2 739,92 €) et à l'installation d'un extracteur (2 092,80 €) à la halle nautique avant l'ouverture prévue pour le week-end de Pâques.

#### Site internet

##### L'assemblée :

- fait le point sur la création du nouveau site de la commune mis en place par Mme LORRE
- signale que suite à l'acquisition de matériel (webcam et haut-parleur), une formation en visio se déroulera le 19 avril de 10 H 00 à 12 H 00.

#### Affaires scolaires

##### Il est noté que :

- le dernier conseil d'école a eu lieu le 15 mars
- les effectifs provisoires pour l'année scolaire 2022/2023 sont estimés à 86 élèves.

#### **4) COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

Après avoir rappelé que les comptes-rendus des différentes réunions de la CDC sont diffusés à chaque conseiller, M. le Maire fait le point sur les dossiers concernant :

- l'installation de la vidéoprotection sur le territoire de la CDC (retard enregistré sur 4 communes)
- l'ouverture du centre de loisirs à Cours-les-Barres durant les vacances de printemps du 11 au 22 avril
- la préparation de la session d'été (organisation de mini séjours péniche et CREPS de Bourges)
- la réflexion menée sur le futur système de collecte du verre qui sera mis en place dès 2025
- le vote des 5 budgets 2022 de la CDC lors du conseil communautaire du 11 avril.

#### **5) QUESTIONS DIVERSES**

##### L'assemblée :

- fait le point sur l'organisation du 2<sup>ème</sup> tour de l'élection présidentielle du 24 avril
- élabore le planning de permanence pour les élections législatives des 12 et 19 juin
- prend connaissance du rapport 2021 du SDIS du Cher (75 interventions réalisées sur la commune)
- indique que le marché d'été aura lieu chaque vendredi après-midi du 3 juin au 2 septembre
- signale qu'un concours des maisons fleuries a été programmé en 2022 au niveau communal
- note que le projet de stationnement d'un véhicule foodtruck sur le parking du centre socioculturel est toujours à l'étude
- est informée que la 1<sup>ère</sup> édition du Raid Handi-Valide « le Grand Défi » fera étape au Guétin le 16 mai entre 11 H 15 et 14 H 00
- est avisée que la commune a été choisie par le Comité Régional de Tourisme Centre-Val de Loire pour réaliser au cours du mois de mai une étude auprès des cyclistes sur l'itinéraire de la Loire à Vélo.

M. PASTOUT signale que suite aux travaux concernant la fibre optique, les balises positionnées à l'intersection des RD 178 et 976 n'ont pas été remises en place.

M. BARON rapporte la demande de l'association « Le Cochonnet » relative à l'entretien du terrain de pétanque et des sanitaires.

##### M. DUCROT :

- remercie les habitants qui fleurissent les trottoirs devant leurs propriétés mais signale que les déchets verts provenant de leur entretien sont tenus d'être évacués
- rappelle que le dépôt d'encombrants et de déchets sur les trottoirs ou la voie publique est formellement interdit et sanctionné par le Code Pénal
- précise que lors de l'achat de matériel électroménager, les anciens appareils peuvent être repris par le vendeur (taxe de recyclage)
- note que des résidences secondaires ainsi que divers locaux ont récemment été visités voire dégradés sur la commune et qu'il convient de faire preuve de vigilance et de signaler à la gendarmerie tout renseignement susceptible de permettre une recherche avec le système de vidéoprotection récemment mis en place
- constate que le stationnement de véhicules sur des places végétalisées non appropriées entraîne une détérioration des conditions de tonte
- indique que les fixations du plancher en bois de la passerelle devront être prochainement vérifiées.

M. PILLIER constate une détérioration progressive de la chaussée au niveau de l'Allée de Bosne.

Mme PIPERAUD note que le dernier bulletin municipal n'a pas été édité en couleur du fait de son coût d'impression.

##### Mme KALUZNY :

- fait le point sur l'entretien des haies dans les secteurs gérés par VNF le long du canal (confirmation de l'utilisation d'une épareuse mal adaptée pour ces travaux)
- note qu'un fascicule a été édité par le CAUE de la Nièvre au sujet de la protection de la biodiversité
- signale la dégradation de plaques situées sur les trottoirs à La Grenouille
- indique que dans le cadre du SICALA, elle a été nommée déléguée au sein de l'Etablissement Public Loire et aborde la question de la restauration des milieux aquatiques et du traitement des plantes invasives.

- Séance levée à 21 H 15 -